

La constitution

plus qu'il n'a tenu compte de la pétition portant 750,000 signatures qu'il a reçue du Québec, sa propre province.

Au début du présent débat, lorsque le député de Provencher (M. Epp) a parlé pour la première fois de la résolution, il a prononcé des paroles que je tiens pour prophétiques lorsqu'il a dit que le temps ne respecte pas ce que l'on fait sans lui. J'ajouterais que le temps traitera durement ce document bâclé et imparfait. Au fur et à mesure que le débat sur la constitution avançait, je me suis rendu compte de plus en plus, à l'instar de beaucoup de Canadiens et comme l'ont signalé maints députés, que le débat procédait de deux conceptions différentes de ce que notre pays a été, de ce qu'il est et de ce qu'il devait être dans les années à venir. Le débat actuel se poursuit sous une forme ou une autre depuis la Confédération. Il touche à la nature même, je dirais plus, au fondement même de notre grand pays.

● (1830)

Ceux qui appuient la résolution du gouvernement—les ministériels, le chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent), certains membres de son parti et, bien sûr, le rédacteur en chef de *Pravda*—croient dans un gouvernement fort, centralisé; ils verraient même avec le temps un État unitaire. Il est clair, pour quiconque comprend la tournure d'esprit socialiste, pourquoi tous les socialistes, à une exception près peut-être, le premier ministre de la Saskatchewan, préconisent l'État unitaire. Manifestement, tous les socialistes sont voués à la poursuite d'un objectif: rendre l'État propriétaire des moyens de production, y compris les terres. Or, cela n'est possible que dans un État unitaire où le gouvernement central détient tous les pouvoirs. Le premier ministre de la Saskatchewan y croit et il l'a prouvé en achetant la presque totalité des terres en Saskatchewan. Mais je ne m'explique pas pourquoi la majorité libérale à la Chambre a adopté ce but socialiste. Il est possible, sinon probable, que les ministériels de l'arrière-ban ne font qu'obéir servilement aux ordres du premier ministre. Peut-être ne se rendent-ils même pas compte que la voie qu'ils ont choisie conduit inévitablement à la destruction du fédéralisme et à la formation d'un État unitaire. Le gouvernement a tellement glissé sur la pente du socialisme que les députés d'en face ont peine peut-être à s'en rendre compte. D'un autre côté, venant pour la plupart de l'Ontario et du Québec—les provinces centrales—peut-être sont-ils aussi conscients qu'historiquement Ottawa dirige le pays essentiellement dans l'intérêt du centre du Canada. Après tout, ces députés libéraux d'arrière-ban sont peut-être plus malins et plus rusés qu'on ne le croit. Peut-être même se rendent-ils compte que si le Canada devient un État unitaire, rien ne changera guère pour le Québec et l'Ontario.

Le point de vue que défendent les autres députés dans ce grand débat est que le Canada a été créé en 1867 en tant qu'État fédéral et que la destinée de notre grand pays, aux distances énormes, caractérisé par ses différences linguistiques et ethniques, sa diversité culturelle et ses différences de climat extrêmes, ne peut s'accomplir que dans le cadre d'un fédéralisme renforcé et renouvelé. Pour la plupart, ceux-là sont des députés progressistes conservateurs.

Il n'y a jamais eu de dispute à la Chambre quant à l'opportunité de rapatrier la constitution avec une formule d'amendement acceptable. Le parti conservateur a même proposé une motion en ce sens que les ministériels ont rejetée.

Personne, à la Chambre ou ailleurs, n'a jamais mis en doute le bien-fondé d'une charte des droits. La plupart des gens reconnaissent, je crois, que c'est maintenant qu'il faut adopter une charte des droits. La discussion, depuis que la résolution a été présentée, a porté sur la question de savoir dans quel pays la charte devait être constitutionnalisée et adoptée. C'est sur cela que la discussion et le débat ont porté, tant au comité qu'à la Chambre. Il n'a été question que dans une certaine mesure de la nature de la charte que nous voulons. Le débat constitutionnel a porté surtout sur la question de savoir si nous voulions d'un État unitaire ou d'un régime fédéral.

La résolution constitutionnelle dont nous sommes saisis renferme trois dispositions qui, si elles avaient force de loi, feraient inévitablement du Canada un État unitaire dans lequel les gouvernements provinciaux, en mettant les choses au mieux, ne seraient plus que des eunuques politiques ou, au pire, disparaîtraient complètement. Le premier élément qui conduit à la constitution d'un état unitaire est la rupture avec la tradition, la demande unilatérale de modifier l'Acte de l'Amérique du Nord britannique dans des domaines de compétence exclusivement provinciale. Cette initiative frappe au cœur même du fédéralisme au mépris des lois constitutionnelles adoptées en 1867.

Deuxièmement, le projet de formule d'amendement du gouvernement actuel fera inévitablement disparaître le régime fédéral pour y substituer un État unitaire centralisé. Le veto perpétuel que confie la formule d'amendement au Québec et à l'Ontario, outre le fait qu'il crée inutilement des provinces de deuxième ordre et, partant, des citoyens de deuxième ordre, confirme la thèse qu'avait si bien exposée un autre député de ce côté-ci de la Chambre en disant que dans l'esprit du premier ministre le Canada se composait d'un Bas-Canada et d'un Haut-Canada et des provinces des régions dites excentriques du Canada, c'est-à-dire des provinces situées hors de la région centrale.

Le projet de résolution constitutionnelle propose aussi, dans le cadre de la formule d'amendement, la tenue d'un référendum que le gouvernement fédéral est seul habilité à déclencher et à organiser. C'est là une autre mesure importante qui entraînera inévitablement la création d'un État unitaire. Ce fait est reconnu partout dans le pays dans toutes les provinces où l'on juge essentielle la notion de fédéralisme, en fait dans toutes les provinces hors de la région centrale du Canada. Voilà pourquoi on s'est si violemment opposé à la présentation de cette résolution sous sa forme actuelle. Cette disposition est celle que le premier ministre Blakeney, de la Saskatchewan, ne pouvait pas avaler. Si je puis dire, c'est l'os de poulet qui lui est resté dans la gorge et qui l'a finalement poussé à rejeter cette proposition à l'instar des autres premiers ministres provinciaux, de l'Ouest et de l'Est.

Pourquoi craignons-nous tant que cette résolution, telle qu'elle est rédigée et telle qu'elle a été présentée à la Chambre, ne finisse par entraîner une plus grande centralisation du pouvoir à Ottawa et l'établissement d'un seul État unitaire? Il est juste de dire que c'est parce que notre système fédéral actuel de gouvernement convient entièrement et parfaitement aux besoins et aux exigences de notre grand pays. Nous avons aujourd'hui au Canada un type de gouvernement que n'ont jamais vraiment prévu les Pères de la Confédération. Notre système fédéral s'est construit au fil des années, avec l'expé-